



**D'ENGAGEMENT  
POUR L'ÉGALITÉ  
FEMMES-HOMMES**



# Préface de la Secrétaire générale

Espace de coopération et de solidarité, la Francophonie est, depuis longtemps, un acteur engagé sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette mobilisation, dès 1994, précède l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, dont nous célébrons cette année le trentième anniversaire.

L'adoption, en 2018, de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles a marqué un tournant stratégique décisif, ouvrant la voie à une multitude d'initiatives de la Francophonie.

Dès ma prise de fonction, en 2019, j'ai placé au cœur de mon mandat et des actions de l'OIF cette priorité, convaincue que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue à la fois un impératif éthique et la pierre angulaire de la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Mon engagement dans ce domaine s'est notamment concrétisé sur le terrain grâce aux actions menées dans le cadre du Fonds *La Francophonie avec Elles*.

Tout au long de ces années, avec l'ensemble des acteurs de la Charte de la Francophonie, nous avons adopté une démarche ciblée et transversale, imprégnant tous nos domaines d'actions. Nos actions ont changé la vie de dizaines de milliers de femmes dans l'espace francophone en renforçant la protection de leurs droits fondamentaux, en assurant leur accès à une éducation et une formation de qualité, en favorisant leur autonomisation économique et en créant les conditions pour leur permettre d'exercer leur leadership en politique et participer pleinement aux processus décisionnels. Cependant, malgré ces efforts et des résultats encourageants obtenus sur le terrain, les inégalités systémiques demeurent enracinées dans des normes et des stéréotypes persistants. Plus grave encore, ces inégalités ont été amplifiées par les crises économiques et politiques successives qui ont affecté l'espace francophone et par la remise en cause, sans cesse plus étendue, des acquis en matière de droits des femmes. Trente ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing, les progrès réalisés sont menacés. Cette situation n'est ni acceptable ni inéluctable.

Pour relever ces défis, l'Organisation internationale de la Francophonie, qui réunit aujourd'hui une communauté de 90 États et gouvernements, possède de nombreux atouts. La diversité des acteurs de la Francophonie et son implantation sur les cinq continents en font un acteur de premier plan pour impulser les initiatives, coordonner les efforts et mobiliser les agents du changement. Je suis convaincue que nos actions, menées en coopération avec les acteurs internationaux reconnus et la société civile pourront renforcer la participation des femmes dans tous les domaines de la société, et contribuer ainsi aux objectifs essentiels du développement durable et de la paix.

Louise MUSHIKIWABO  
Secrétaire générale de la Francophonie

## Une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes

---

Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes se heurte encore à de nombreuses **barrières structurelles et culturelles** : inégalités d'accès à l'éducation, obstacles à l'autonomisation économique, difficultés d'accès aux responsabilités politiques, économiques, sociales et culturelles, sans oublier l'ampleur inédite des violences basées sur le genre, notamment en zone de conflit.

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés en 1995, ont défini 12 domaines prioritaires d'intervention, qui se déclinent en un ensemble d'objectifs stratégiques et de mesures à prendre. Trente ans après Beijing, malgré de nombreuses initiatives positives et des progrès indéniables, les inégalités demeurent importantes, limitent le potentiel des femmes et compromettent la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030.

Seuls des **changements systémiques** permettent d'avancer vers une égalité effective. C'est l'ambition qu'ont portée les Chefs d'État et de gouvernement francophones en adoptant, lors du Sommet d'Erevan de 2018, la **Stratégie pour la promotion de l'égalité femmes-hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles (Stratégie EFH)**.

Cette stratégie repose sur **cinq axes** : lutter contre les **discriminations et violences** ; garantir **l'éducation et la formation** des femmes et des filles ; favoriser leur **autonomisation économique** ; renforcer leur **participation aux sphères décisionnelles** ; et **institutionnaliser l'égalité** au sein de la Francophonie. Une priorité particulière est accordée à l'éducation et à l'autonomisation économique, où les actions se sont renforcées.

Pour en assurer l'efficacité, l'OIF a adopté une **approche par projet**, inclusive et intégrée, inscrite dans le Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030 et sa Programmation 2024-2027. Les femmes et les filles sont ainsi devenues les bénéficiaires prioritaires de l'ensemble des actions de la Francophonie. L'engagement de l'OIF en faveur de la parité se reflète également dans sa gestion des ressources humaines, ce qui a permis, en particulier, une parité femmes-hommes dans les postes de responsables d'unité au sein de notre organisation.

Cette mobilisation s'appuie sur des **partenariats solides institutionnels** avec notamment l'ONU Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, avec le secteur privé **et la société civile francophone à travers** le Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes (RF-EFH).

Enfin, au-delà des actions concrètes, la Francophonie mène un **plaidoyer politique de haut niveau**, notamment à la Commission de la condition des femmes de l'ONU et auprès de l'Union africaine, afin d'inciter les États à agir sans délai pour l'égalité et les droits des femmes et des filles.

## Trois décennies d'engagement

---

Depuis trente ans, la Francophonie agit pour l'égalité entre les femmes et les hommes, poussant toujours plus loin ses engagements. L'adoption de stratégies cohérentes et ambitieuses ont permis de transformer cet objectif en actions concrètes qui ont amélioré la vie de centaines de milliers de femmes et de filles dans l'espace francophone.

Une première impulsion a été donnée dans les années 1990, avec l'adoption d'une **Résolution sur l'engagement de la Francophonie pour les femmes (1994)**. Les Sommets de **Chefs d'État et de gouvernement de Cotonou (1995) et de Hanoï (1997)** ont respectivement souligné la nécessité de renforcer la participation des femmes aux espaces de décision et valorisé le rôle des femmes en tant qu'actrices à part entière du développement. Trois **Déclarations**, adoptées respectivement à **Moncton en 1999**, à **Bamako en 2000** et à **Saint-Boniface en 2006**, ont confirmé l'égalité comme un engagement structurant des États membres et un principe fondamental de la démocratie et de l'État de droit.

La **Conférence des femmes de la Francophonie « Femmes, pouvoir et développement », organisée à Luxembourg en 2000**, a marqué une étape importante, car pour la première fois, il a été demandé aux États et gouvernements membres de la Francophonie de mettre en place des mécanismes institutionnels dédiés et d'intégrer l'égalité dans toutes les politiques de la Francophonie.

En 2005, lors de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing aux Nations Unies, la Francophonie a réaffirmé son engagement devant la communauté internationale. Elle a défendu la promotion des droits des femmes, l'égalité des chances et l'élimination de toutes les discriminations, conditions essentielles pour atteindre les **Objectifs du millénaire pour le développement**. Elle a alors renouvelé sa détermination à mettre en œuvre les douze domaines prioritaires de Beijing et les mesures complémentaires identifiées en 2000.

Le cadre onusien a aussi permis, en **2013**, d'organiser une concertation francophone de haut niveau sur les violences faites aux femmes et aux filles, en marge de la Commission de la condition de la femme. Elle a conduit à l'adoption du premier **Plan d'action francophone** consacré à cette problématique.

En **2014**, l'égalité a été intégrée dans la **Stratégie Jeunesse de la Francophonie (2015-2022)**, renforçant l'approche transversale des programmes. Deux ans plus tard, le Sommet d'Antananarivo a adopté une Résolution créant une entité permanente au sein de l'OIF dédiée à la promotion de l'égalité, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Le **Sommet d'Erevan (2018)** a marqué un tournant avec l'adoption de la **Stratégie pour la promotion de l'égalité femmes-hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles (Stratégie EFH)**, qui fait de l'égalité une valeur de la Francophonie et une condition du développement durable. Cette stratégie définit les principes directeurs et **cinq axes d'intervention prioritaires**.

Depuis lors, l'égalité a été intégrée dans d'autres cadres stratégiques : la **Stratégie économique pour la Francophonie (2020-2025)**, la **Stratégie numérique (2022-2026)**, le **Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030** et la **Programmation quadriennale de l'OIF (2024-2027)**.

En trente ans, la Francophonie est ainsi passée de positions de principe à de véritables stratégies, ouvrant la voie à des **initiatives concrètes de grande ampleur**. Reposant sur une gestion axée sur les résultats, ces actions à fort impact ont contribué à réduire les inégalités et à accélérer les transformations sociétales dans l'espace francophone.

30  
ans

## Promouvoir les droits des femmes et des filles vulnérables, et lutter contre toute forme de discrimination et de violence faite aux femmes et aux filles

Dès **1995**, la **Déclaration finale du Sommet de Cotonou** affirmait la volonté des Chefs d'État et de gouvernement d'assurer « une réelle implication de la société civile, particulièrement des femmes ». Deux ans plus tard, le Sommet de Hanoï franchissait une étape supplémentaire en affirmant que les **droits des femmes** faisaient partie intégrante des **valeurs fondamentales de la Francophonie**.

En **2000**, la **Conférence des femmes de la Francophonie**, organisée à **Luxembourg**, a appelé à **éliminer la violence sous toutes ses formes à l'égard des femmes et des enfants**, y compris la traite des êtres humains, et à lutter contre les pratiques traditionnelles préjudiciables comme les mutilations génitales féminines. Elle a prôné « l'élimination de la violence sous toutes ses formes à l'égard des femmes et des enfants, y compris la traite des êtres humains » ; et « lutter contre les pratiques traditionnelles préjudiciables, notamment les mutilations génitales féminines ».

Lors de l'examen décennal du **Programme d'action de Beijing** en **2005**, les représentants des États et gouvernements francophones ont pris deux engagements majeurs : **éliminer les discriminations**, notamment en matière d'**accès à l'éducation**, et lever toutes les **entraves à la pleine participation des femmes à la vie publique et privée**. Ces entraves incluent la féminisation de la pauvreté, les restrictions à la liberté d'expression et de décision ainsi que les violences, y compris les mutilations génitales féminines, les crimes d'honneur et les mariages forcés.

Ces engagements politiques ont débouché sur l'adoption, en **2013**, d'un premier **Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles**. Celui-ci visait à mettre en œuvre une politique de « tolérance zéro » et à encourager l'élaboration de plans nationaux de lutte contre les violences basées sur le genre.

La thématique a connu un nouvel essor lors du **Sommet d'Erevan** en **2018**, avec l'adoption de la Stratégie EFH. Celle-ci a fixé comme objectif l'éradication des **violences basées sur le genre**, en luttant contre toutes leurs formes

(physiques, psychologiques, sexuelles et économiques) et en combattant les stéréotypes sexistes. Elle a également insisté sur la prévention, en soulignant « *le rôle important des hommes et des garçons* » dans l'élimination des violences, notamment par la remise en cause des normes sociales et comportements négatifs qui les entretiennent. Elle a ainsi souligné la nécessité de « *promouvoir le rôle important des hommes et des garçons dans la prévention et l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles, notamment en s'attaquant aux stéréotypes sexistes et aux normes sociales, attitudes et comportements négatifs qui sous-tendent et perpétuent cette violence.* »

La Francophonie a ensuite intégré de **nouveaux défis**, comme le risque de **violences en ligne**, en particulier pour les femmes et les filles. Cette dimension figure désormais dans la **Stratégie de la Francophonie numérique (2022-2026)**, qui prévoit la production de contenus pédagogiques et des formations en cybersécurité.

## **Assurer** **une éducation et une formation de qualité et libres** **de discrimination tout au long de la vie, et valoriser** **la participation des femmes à l'enseignement** **supérieur et à la recherche**

---

Dès le Sommet de Hanoï en 1997, les Chefs d'État et de gouvernement ont souligné la nécessité d'accorder la priorité à l'éducation et la formation et d'y intégrer pleinement la société civile, notamment les jeunes et les femmes. La Conférence des femmes de la Francophonie, organisée à Luxembourg en 2000, a précisé cet engagement en appelant à intégrer l'approche genre dans les curricula de formation des enseignants, des conseillers d'orientation et des agents sociaux. Elle a également mis l'accent sur l'importance d'assurer « *l'accès égal des filles et des garçons à l'éducation scolaire, aux offres d'encadrement scolaire et de formation continue, à l'enseignement supérieur, surtout aux filières scientifiques et technologiques, et à la recherche* » ainsi que sur le **maintien des filles dans les systèmes scolaires** malgré les obstacles liés aux mariages précoces, aux traditions culturelles ou aux rôles domestiques imposés.

En 2005, lors de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing, la Francophonie a réaffirmé sa volonté d'éliminer les discriminations en matière d'accès à l'éducation pour les femmes et les filles. En 2013, le Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles a renforcé la dimension éducative en promouvant **l'éducation à la non-violence, à la santé sexuelle et reproductive, au respect de l'égalité**, ainsi qu'en recommandant la révision des manuels scolaires pour en **éliminer les stéréotypes sexistes**.

La Stratégie jeunesse de la Francophonie (2015-2022) a fixé pour objectif l'élaboration de politiques **éducatives fondées sur l'égalité, l'équité et la qualité, et la lutte contre le décrochage scolaire**, en particulier celui des jeunes filles. La Stratégie EFH, adoptée en 2018, est allée plus loin en visant explicitement l'accès des filles et des femmes à une **éducation inclusive et de qualité**, à la formation, à un travail décent et à la santé.

Toujours en 2018, le Plan d'action francophone sur l'autonomisation économique des femmes a insisté sur l'intégration de l'égalité dans tous les programmes éducatifs et de formation, y compris en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques. Il a également fixé comme priorités l'éradication de l'illettrisme féminin et la facilitation de la transition vers l'emploi grâce à la formation professionnelle.

La Conférence internationale sur « *l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone* », tenue à N'Djamena en juin 2019, a été voulue comme une forte proclamation de la nécessité d'un engagement accru des États et gouvernements en faveur de l'éducation des filles et la formation des femmes, tant sur le plan international que dans les contextes nationaux. En identifiant les défis, les bonnes pratiques et les pistes d'action, la Conférence de N'Djamena a posé, avec une vingtaine de recommandations, les jalons de la détermination de la Francophonie à renforcer la coopération multilatérale favorisant la promotion de l'éducation des filles et la formation des femmes.

La montée en puissance du numérique a été intégrée dans la **Stratégie de la Francophonie numérique (2022-2026)**, qui prévoit le développement de formations certifiantes et professionnalisantes afin de renforcer l'employabilité des jeunes, des femmes et des personnes en situation de vulnérabilité. La Stratégie économique pour la Francophonie (2020-2025) complète cette approche en promouvant **l'initiation des jeunes et des femmes aux métiers du numérique et des industries créatives**, y compris dans le domaine de l'intelligence artificielle.

## **Favoriser** **l'autonomisation économique des femmes** **et des filles dans la perspective d'un développement** **durable et d'une croissance inclusive**

---

Dès le Sommet de Hanoï en 1997, un Plan d'action a affirmé la nécessité de promouvoir la **justice sociale** et la prise en compte du facteur humain pour améliorer les conditions de vie et de travail, en particulier pour les groupes les plus défavorisés, face au chômage, à l'exclusion et à la précarité économique des jeunes et des femmes.

La Conférence des femmes de la Francophonie, organisée à Luxembourg en 2000, a marqué une étape importante. Elle a appelé à soutenir les femmes dans le secteur informel par des dispositifs de **microcrédit** et de **micro-assurance**, à promouvoir **l'entrepreneuriat féminin** et à améliorer l'accès des femmes aux systèmes financiers. Elle a aussi insisté sur la nécessité de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'accès, de contrôle et de gestion des ressources, y compris la propriété foncière, afin d'assurer leur pleine participation au développement économique dans la perspective du développement durable. Cette Conférence a notamment appelé à garantir « *l'égalité des femmes et des hommes quant à l'accès au contrôle et à la gestion des ressources, des richesses et de la propriété, notamment la propriété foncière, en vue d'assurer leur participation au développement économique dans la perspective du développement durable.* »

En 2005, lors de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing, la Francophonie a réitéré son engagement à **éliminer toutes les entraves à la pleine participation des femmes à la vie publique** et privée, et à répondre à des **défis spécifiques tels que la féminisation de la pauvreté**.

Au Sommet de Dakar en 2014, les Chefs d'État et de gouvernement ont adopté une Stratégie économique pour la Francophonie visant à **renforcer l'entrepreneuriat féminin** et à garantir aux femmes l'accès aux ressources économiques, au droit de propriété, à l'héritage et à la terre.

La Stratégie EFH de 2018 a permis de définir des actions concrètes : promouvoir **l'autonomisation économique des femmes dans tous les secteurs**, assurer leur accès à un emploi dans des conditions appropriées, garantir l'égal accès aux ressources économiques et faciliter leur insertion durable dans la population

active grâce notamment au crédit et aux technologies de l'information et de la communication. La stratégie soutient aussi les femmes dans l'économie informelle et encourage leur participation aux chaînes de valeur.

En 2020 a été créé le Fonds *La Francophonie avec Elles* pour l'autonomisation économique et sociale des femmes les plus vulnérables de l'espace francophone.

Cette thématique a ensuite été renforcé par la Stratégie économique pour la Francophonie (2020-2025) et la Stratégie de la Francophonie numérique (2022-2026), qui incluent la promotion de **l'accès des femmes aux financements, aux services financiers et aux compétences numériques**.

Enfin, la Programmation quadriennale 2024-2027 vise, en droite ligne du Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030, à créer « *un environnement favorable à l'autonomisation économique des femmes en encourageant l'adaptation du droit du travail, l'amélioration de l'accès à la terre, aux financements et aux services financiers.* »

## **Promouvoir** **le leadership, renforcer l'égal accès** **ainsi que la participation pleine et effective** **des femmes dans la prise de décision**

---

Dès le Sommet de Hanoï en 1997, le rôle des femmes a été affirmé comme essentiel au développement, avec la nécessité de les intégrer pleinement dans les stratégies de coopération et les instances de décision.

La Conférence des femmes de la Francophonie, tenue à Luxembourg en 2000, a renforcé cet impératif en soulignant la participation des femmes comme **fondement de la démocratie**. Elle a appelé à l'adoption de dispositions législatives pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, et à favoriser leur présence dans les instances consultatives, judiciaires, exécutives et administratives. La Déclaration de Bamako, de 2000, affirme que l'égalité constitue un principe fondamental de la démocratie et de l'État de droit.

En 2005, lors de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing, la Francophonie a réaffirmé ce « **consensus francophone** » en faveur du **renforcement de la participation des femmes à la prise de décision et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ». L'année suivante, la Déclaration de Saint-Boniface (2006) a élargi la portée de cet engagement en intégrant la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le rôle des femmes dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits ainsi que dans les opérations de maintien de la paix.

En 2013, le Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles a précisé ces orientations, appelant à l'élaboration de **plans nationaux** pour donner aux femmes les moyens d'action et garantir leur représentation à tous les niveaux de décision.

Adopté en 2018, le Plan d'action francophone sur l'autonomisation économique des femmes a identifié **deux conditions clés** pour parvenir à une réelle égalité en matière de leadership : l'adoption de **politiques publiques** et de mesures visant à accroître l'accès des femmes aux postes de direction, et la mise en place **de quotas comme mesures temporaires spéciales** pour assurer une participation pleine et effective dans les institutions décisionnelles.

Cette même année, la Stratégie EFH a fait du renforcement de la participation des femmes aux mécanismes de gouvernance et aux processus de paix un objectif prioritaire. Elle promeut l'accès équitable des femmes aux fonctions électives et aux postes de responsabilité dans la vie politique, publique et citoyenne. Les États et gouvernements francophones s'y engagent à **accroître la participation significative des femmes** et de leurs organisations aux efforts de prévention et de résolution des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix et à la reconstruction post-conflit.

La Stratégie économique pour la Francophonie (2020-2025) a élargi cette dimension en fixant pour objectif de renforcer les capacités des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, et de promouvoir leur représentation dans les sphères décisionnelles économiques et numériques.

Le Cadre stratégique de la Francophonie (2023-2030) souligne le rôle des femmes comme « actrices de changement et de développement » et la Programmation quadriennale (2024-2027) inclut des actions afin de renforcer la participation des femmes aux décisions politiques dans le cadre du programme « *Accompagnement des processus démocratiques.* »

## **Promouvoir** et mettre en œuvre l'institutionnalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan organisationnel

---

La nécessité d'institutionnaliser l'égalité entre les femmes et les hommes et d'intégrer cette dimension dans les résolutions, la participation aux grandes conférences et les stratégies économiques et sociales de la Francophonie a été affirmée dès la 26<sup>e</sup> Conférence ministérielle de 1994, préparatoire au Sommet de Cotonou. Les ministres y ont rappelé avec force que la Francophonie avait « *le devoir de favoriser une nouvelle dynamique de développement axée sur la femme.* »

Trois Déclarations majeures ont ensuite précisé cet engagement. La Déclaration de Moncton (1999) a inscrit l'égalité de genre comme un **engagement structurant** devant se traduire par des mécanismes concrets, des politiques cohérentes et des résultats mesurables.

La Conférence des femmes de la Francophonie, organisée à Luxembourg en 2000, a complété ces orientations en recommandant la création ou le renforcement de mécanismes institutionnels chargés de veiller à l'application des politiques d'égalité.

Le Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles, adopté en 2013, a renforcé la dimension institutionnelle en insistant sur la nécessité de structures de gouvernance et de mécanismes de suivi et d'évaluation des plans nationaux. Il a également souligné l'importance d'assurer la conformité des lois et services nationaux avec les normes et traités internationaux ratifiés relatifs aux droits des femmes.

En 2016, la Résolution de Antananarivo, a inscrit au cœur des actions de la Francophonie la création d'une entité permanente dédiée à l'EFH, entité créée à l'OIF en 2020. S'en suit l'adoption de la Stratégie EFH en 2018 qui poursuit et approfondit l'institutionnalisation de l'égalité en intégrant systématiquement cette **dimension** dans toutes les **politiques et programmes de la Francophonie**, en prévoyant des mécanismes de suivi assortis d'indicateurs spécifiques, et en renforçant les capacités institutionnelles des États membres à travers l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et plans nationaux.

Le Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030 confirme cette orientation en promouvant **une « approche intégrée de l'égalité »**, considérée à la fois comme valeur cardinale et comme condition du développement durable, en affirmant qu'il ne peut y avoir de développement durable sans égalité de droits et d'opportunités entre les femmes et les hommes de toutes catégories sociales.

Enfin, la Programmation quadriennale 2024-2027 poursuit cette démarche en intégrant des objectifs de création et de diffusion de ressources permettant de mesurer et d'analyser l'intégration de l'égalité femmes-hommes et ses effets, notamment à travers des indicateurs sexo-spécifiques.

# Conclusion

Au cours des trois dernières décennies, et en particulier depuis l'adoption de la Stratégie EFH en 2018, la Francophonie a intensifié ses efforts pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans l'espace francophone.

Ces actions ont eu un impact tangible. Grâce au Fonds *La Francophonie avec Elles*, lancé en 2020, près de **100 000 femmes**, dans **36 pays**, ont pu, en moyenne, de **tripler leurs revenus** et renforcer ainsi leur autonomie économique et sociale mais plus encore la résilience et la prospérité de leurs communautés.

Ces résultats sont encourageants, mais **les défis restent immenses**. Selon un rapport des Nations Unies publié en 2024, l'égalité n'a été atteinte dans aucun des 12 domaines critiques identifiés par le Programme d'action de Beijing en 1995. Cette stagnation s'inscrit dans un contexte préoccupant de crises multiples à travers l'espace francophone et de réduction des budgets. En 2024, moins de 1 % de l'aide publique au développement destinée à l'égalité était allouée aux organisations de défense des droits des femmes et aux mouvements féministes. Et les acquis sont fragiles, voire remis en cause.

Ces obstacles imposent d'**accélérer les efforts** pour améliorer la représentation des femmes en politique et dans les sphères de décision, dans des secteurs économiques où elles restent sous-représentées mais également dans le sport, la culture, le numérique et la transition écologique. Des actions appuyées et adaptées aux contextes locaux sont nécessaires pour combattre les stéréotypes de genre, les violences faites aux femmes et les inégalités criantes qui en découlent.

Au-delà des actions de terrain, la Francophonie doit **intensifier son plaidoyer** pour transformer les normes sociales, pour plus d'égalité et de justice sociale.

Une telle action, urgente et indispensable, ne peut être menée par un seul acteur. Il est donc impératif que les États et gouvernements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé se mobilisent aux côtés de la Francophonie pour que l'égalité devienne une **réalité tangible, vivante et renforcée à chaque étape**.

## Accélérer les efforts Intensifier son plaidoyer

## Documents de référence

| Année | Titre                                                                                                                                                                                                                                                          | Lien                        |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 1994  | Rapport général 26 <sup>e</sup> Conférence ministérielle de la Francophonie 4 <sup>e</sup> session – Ouagadougou, 8-9 décembre 1994                                                                                                                            | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 1995  | Déclaration du Sommet de Cotonou – VI <sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage Cotonou (Bénin), 2-4 décembre 1995                                                                                     | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 1995  | Rapport général – Conférence ministérielle de la Francophonie 5 <sup>e</sup> session – Paris, le 30 mars 1995                                                                                                                                                  | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 1995  | Déclaration et Plan d'action de la 3 <sup>e</sup> Conférence des ministres francophones de la Justice - Déclaration du Caire                                                                                                                                   | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 1996  | Conférence ministérielle de la Francophonie 7 <sup>e</sup> session – Bordeaux, 16-17 février 1996                                                                                                                                                              | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 1997  | Déclaration de Hanoi – VII <sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage Hanoi (Vietnam), 14-16 novembre 1997                                                                                              | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 1997  | Rapport général - Conférence ministérielle de la Francophonie 9 <sup>e</sup> session – Hanoi, 11-12 novembre 1997                                                                                                                                              | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 1997  | Plan d'action de Hanoi – VII <sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage – Hanoi (Vietnam), 14-16 novembre 1997                                                                                          | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 1997  | Actes de la VII <sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage – Hanoi (Vietnam), 14-16 novembre 1997                                                                                                       | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 1998  | Rapport général de la CMF siégeant comme instance du Sommet – Conférence ministérielle de la Francophonie 11 <sup>e</sup> session – Paris, 9-10 février 1998                                                                                                   | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 1998  | Rapport général de la CMF siégeant comme instance du Sommet – Conférence ministérielle de la Francophonie 12 <sup>e</sup> session- Bucarest, 4-5 décembre 1998                                                                                                 | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 1999  | Déclaration de Moncton, 3-5 septembre 1999                                                                                                                                                                                                                     | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2000  | Déclaration de Bamako                                                                                                                                                                                                                                          | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2000  | Conférence des femmes de la Francophonie « Femmes, pouvoir et développement » – Déclaration finale de Luxembourg – Luxembourg, le 5 février 2000                                                                                                               | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2004  | Déclaration de Ouagadougou                                                                                                                                                                                                                                     | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2005  | Contribution de la Francophonie à l'examen décennal de la mise en œuvre du programme d'action de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing                                                                                                              | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2006  | Prévention des conflits et Sécurité humaine : Déclaration de Saint-Boniface, le 14 mai 2006                                                                                                                                                                    | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2013  | Concertation francophone de haut-niveau sur les violences faites aux femmes et aux filles – 57 <sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme, 4-15 mars 2013 : Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2014  | Déclaration de Dakar                                                                                                                                                                                                                                           | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2014  | Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022                                                                                                                                                                                                                | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2016  | Déclaration d'Antananarivo                                                                                                                                                                                                                                     | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2016  | Résolution sur la création d'une entité au sein de l'OIF pour la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles                                                                                                | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2018  | Déclaration d'Erevan                                                                                                                                                                                                                                           | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2018  | Concertation francophone de haut-niveau – 62 <sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme : Plan d'action francophone sur l'autonomisation économique des femmes                                                                          | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2018  | Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026                                                                                                                                                                                                               | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2018  | Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles                                                                                                         | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2020  | Stratégie économique pour la Francophonie 2020-2025                                                                                                                                                                                                            | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2022  | Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030                                                                                                                                                                                                                 | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2022  | Déclaration de Djerba                                                                                                                                                                                                                                          | <a href="#">Cliquez ici</a> |
| 2023  | Programmation quadriennale 2024-2027                                                                                                                                                                                                                           | <a href="#">Cliquez ici</a> |